



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061029

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/04/2025 13H50 C:005360 I:17275
V/REF : 1008650
V/Email reçu le Lundi 28/04/2025 a 13H50

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02291
IMMEUBLE : P.J.DE BERANGER-2291
155, AVENUE ROGER SALENGRO
5, PLACE CROIX LUIZET
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 19 Juin 2025

Référence Marché: M_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N155 SALENGRO - LOGEMENT DE MME GUIMARAES AU 2EME - *06 13226043*
MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA - L'ENSEMBLE DES LOCATAIRES SUR CETTE
COLONNE NOUS SIGNALENT UNE ODEUR EMANANT DE LEURS DOUCHES

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 16/05/2025 A 08H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 TECHNICIENS
LOCALISATION DES COMBLES ET DE LA COLONNE AVEC EVENT
- CREATION D'UNE TRAPPE DE VISITE POUR INSPECTER LA COLONNE
CELLE-CI RECUPERE LA COLONNE EU ET EV
- INSPECTION TELEVISEE DES 2 COLONNES SUR 16ML
PAS D'ANOMALIE CONSTATEE DANS LA COLONNE EU
PRESENCE D'UN VETEMENT DANS LA COLONNE EV (T-SHIRT AU NIVEAU DU RDC)
IMPOSSIBLE A EXTRAIRE CE JOUR

DANS LA SALLE DE BAIN COTE DOUCHE DE MME GUIMARAES, IL Y A DES TRACES
DE MOISSISSURES AU PLAFOND
SELON LA LOCATAIRE, LES ODEURS SONT APPARUS IL Y A 2 ANS APRES LES
TRAVAUX DE REFECTION DES DOUCHES

LE 10/06 A 08H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GUIMARAES AU 2EME ETAGE
DEPOSE DE LA TRAPPE EXISTANTE SUR COLONNE SITUEE DANS LES COMBLES
INSPECTION TELEVISEE A PARTIR DE LA TRAPPE JUSQU'A L'HABIT COINCE DANS
LA COLONNE
REPERAGE ET LOCALISATION
- OBJET SITUE DANS LE LOGEMENT DE MME HAMYANI AU 1ER ETAGE

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DEMONTAGE DE LA TRAPPE DE VISITE ACCES GAINTE TECHNIQUE POUR ACCES A LA COLONNE
CREATION D'UNE TRAPPE ET EXTRACTION D'UN CALECON
FERMETURE DE LA TRAPPE SUR COLONNE
NOUVEAU CONTROLE CAMERA
- RIEN A SIGNALER
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 10/06/25 a 17H25 Mme J. DEFDAF
DT LGESTION Email envoyé le 18/05/25 a 12H36 Mme J. DEFDAF
SOUHAITEZ-VOUS UNE NOUVELLE INTERVENTION POUR TENTER D'EXTRAIRE LE VETEMENT A L'INTERIEUR DE LA COLONNE EV AU REZ-DE-CHAUSSEE
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
YC LCOMPTER Email envoyé le 28/04/25 a 14H12 Mme J. DEFDAF
NOUS PROGRAMMONS LE PASSAGE DE NOS EQUIPES LE VENDREDI 16 MAI A 09H
MERCI DE NOUS COMMUNIQUER ET CONFIRMER LA PRESENCE DU GARDIEN SUR PLACE

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport	2	243,00	243,00
3,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	3	121,50	425,25
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport	7	243,00	243,00
3,25	CU0001-H(s)curage 2e pers le 10/06	9	121,50	394,87
TOTAL H.T.				1306,12
T.V.A. a 10,00%				130,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1436,73</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061029

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1008650 du 28/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCVRDPP Txv hors contra Voirie reseaux Partie privat.

1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Lieu d'intervention

MME GUIMARAES DOS SANTOS Teres

155 AVENUE ROGER SALENGRO

RESID.P.JEAN DE BERANGER

69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 06.13.22.60.43 / 06.13.30.04.53

02291-00001-00001-00021 H / Type 5 / 02

Etage : 02

Date entrée: 03/10/2010

Délai

Date limite exécution : 13/05/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0002 Forfait passage Caméra avec rapport écrit TEL LOC 06-13-22-60-43	1,00	243,00	243,00	24,30	267,30
L'ENSEMBLE DES LOCATAIRES SUR CETTE COLONNE NOUS SIGNALENT UNE ODEUR EMANANT DE LEURS DOUCHES					

Total H.T.	243,00
Total TVA	24,30
Total TTC	267,30

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 28/04/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence:

Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **155 AVENUE ROGER SALENGRO RESID.P.JEAN DE BERANGER 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **28/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1008650